



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 40
Hebdos régionaux de Montréal

**Projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du tunnel
Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 26 NOVEMBRE PROCHAIN

Québec, le 20 novembre 2018 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) organise une séance d'information sur le *Projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil* par le ministère des Transports. Cette séance, à laquelle participera l'initiateur du projet, sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **lundi 26 novembre 2018, à compter de 19 h 30, au Centre récréatif Édouard-Rivet, 11111, rue Notre-Dame Est à Montréal-Est**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation du public ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information se tient pendant la période d'information publique qui débute aujourd'hui et qui se terminera le 4 janvier 2019 à la demande de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M^{me} MarieChantal Chassé.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une consultation publique ou d'une médiation auprès de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 4 janvier 2019, ces documents peuvent être consultés en format papier à la Bibliothèque Georges-Dor, située au 2760, chemin de Chambly à Longueuil.

L'ensemble du dossier est également disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.rece.mddelcc.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Le ministère des Transports veut rétablir l'enrochement de protection au-dessus du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine en raison de l'érosion subie au fil du temps. L'enrochement minimal à maintenir est de 1,83 m dans la portion comprise entre l'île Charron et Montréal et la profondeur minimale du chenal de navigation de la voie maritime du Saint-Laurent doit être garantie à 11,3 m. La superficie à enrocher, environ 12 680 m², représente environ 30% de la superficie totale. L'enrochement nécessaire équivaut, quant à lui, à un volume d'environ 4 346 m³.

Pour effectuer les travaux, l'initiateur utiliserait une drague équipée d'une grue à câble munie d'une benne à roches, trois barges, quatre remorqueurs, un bateau sondeur et un bateau d'appoint. La réception et l'entreposage des pierres

s'effectueraient au quai 48 du Port de Montréal, à l'intersection des rues Notre-Dame et Pie-IX, soit à 4 km en amont du site. Les travaux dureraient six semaines entre le 1^{er} août et le 1^{er} décembre.

LES RÉPERCUSSIONS PRÉVUES PAR L'INITIATEUR ET LES MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES DANS L'ÉTUDE D'IMPACT

Selon l'étude d'impact, la principale répercussion de ces travaux concerne une modification de l'habitat du poisson sur une superficie de 1 927 m². Le dépôt de nouveau matériel sur l'enrochement présent risquerait de perturber la faune benthique, mais ne représenterait pas une perte significative de productivité de l'habitat puisqu'il y a peu d'accumulation de sédiments sur cet enrochement. L'initiateur s'engage à respecter la période de restriction comprise entre le 1^{er} mars et le 31 juillet pour la reproduction du poisson.

Le bruit pourrait perturber les utilisateurs de l'île privée de l'entreprise Croisières Navark et de l'île Charron pendant la période des travaux. L'initiateur mentionne aussi qu'il pourrait y avoir des entraves à la circulation nautique pendant les travaux à l'intérieur de la voie maritime. Les utilisateurs devraient modifier leur trajet pour accéder aux aires de fréquentation et de passages pour la navigation.

LA DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet, peuvent demander à la ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 4 janvier 2019, à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et neutre qui relève de la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet la ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques des projets.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enrochement-louis-hippolyte-lafontaine@bape.gouv.qc.ca.